

ANNEXE 2*

OBJECTIFS PAR MODULE DE FORMATION

CYCLE 1 « LA COMPTABILITE DES ORGANISMES » (8 modules obligatoires pour la certification)

Modules	Objectifs	Contenus
1) le pilotage des opérations financières au sein de l'organisme	<ul style="list-style-type: none"> • Distinguer les rôles des différentes instances et des différents acteurs ayant une responsabilité financière dans l'organisme ; • Intégrer les missions propres et les responsabilités de l'Agent Comptable ; • Intégrer les enjeux et les démarches de contrôle interne et celles de la lutte contre les fraudes, • Identifier la notion de risques ; • Situer les contrôles externes exercés par les tutelles ; • Repérer les conditions de la mise en cause de la responsabilité pécuniaire de l'AC et l'obtention du Quitus ; • Mettre en place un plan d'action. 	<ul style="list-style-type: none"> • Appréhension au sein de son organisme de sa place / son rôle dans le domaine comptable ; • Distinction des rôles des différentes instances dans les organismes et des différents acteurs ayant une responsabilité financière dans l'organisme ; • Identification de la répartition des rôles entre Agent Comptable et Fondé de Pouvoir ; • Repérage des missions propres et des responsabilités de l'Agent Comptable ; • Identification des contrôles internes et de la lutte contre les fraudes ; • Identification de la notion de risques ; • Identification du contrôle externe exercé par la tutelle ; • Repérage des conditions de la mise en cause de la responsabilité pécuniaire de l'Agent Comptable ; • Mise en œuvre d'un plan d'action (cas pratique).
2) Certification des comptes (*)	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les enjeux, défis et objectifs ; • Repérer les acteurs ; • Décliner les travaux liés à la certification des comptes ; • Participer à la maîtrise et à l'évolution des processus. 	<ul style="list-style-type: none"> • La certification des comptes : les enjeux, les défis et objectifs ; • Identification des acteurs : rôles et missions ; • Identifications des moyens : la mise en œuvre ; • Les différents travaux liés à la certification des comptes ; • La maîtrise et l'amélioration des processus : indicateurs, contrôle de niveau 1 et 2.

3) Comptabilité générale : la logique du raisonnement dans les opérations comptables (*)	<ul style="list-style-type: none"> Analyser les informations comptables ; Traiter de façon comptable une opération dans son environnement ; Alimenter les documents officiels. 	<ul style="list-style-type: none"> La compréhension des objectifs de la comptabilité générale ; L'analyse et le traitement comptable des écritures : opérations courantes, d'inventaires, les amortissements et les provisions ; La production des documents officiels : le compte de résultat, le bilan et annexe.
4) Pilotage des processus comptables	<ul style="list-style-type: none"> Identifier la posture de pilote de processus comptables ; Mettre en œuvre le travail transversal et en équipe ; Communiquer par écrit sur une problématique comptable. 	<ul style="list-style-type: none"> La posture de pilotage ; Les principes fondamentaux du travail transversal et en équipe ; Les fondamentaux du rapport écrit partant d'une problématique comptable.
5) La comptabilité institutionnelle (1) - la supervision des opérations courantes	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et faire les liens entre les différentes gestions ; Décrire les missions des acteurs du circuit financier du RG ; Analyser les opérations d'encaissements ; Maîtriser les opérations de trésorerie (risques financiers) ; Vérifier et analyser les opérations comptables de prestations ; Maîtriser les obligations légales en matière de vérification des ordonnancements. 	<ul style="list-style-type: none"> Les enjeux de la comptabilité des organismes de Sécurité sociale ; L'organisation du RG : les acteurs du circuit financier ; Le financement : le recouvrement des cotisations et contributions ; La trésorerie : les opérations de décaissement et leur sécurisation ; Les dépenses d'un organisme en matière : <ul style="list-style-type: none"> de prestations légales et extra légales, de gestion administrative.
6) Analyse financière : du bilan à la construction du tableau de financement (*)	<ul style="list-style-type: none"> Expliquer les principes de l'analyse financière et ses principaux agrégats ; Identifier les techniques d'analyse des ressources et leur évolution ; Comprendre la construction d'un tableau de financement ; Procéder à une analyse financière structurée. 	<ul style="list-style-type: none"> Les travaux préparatoires à l'analyse financière ; Sous l'angle de l'analyse financière : <ul style="list-style-type: none"> L'étude du bilan et du compte de résultat : <ul style="list-style-type: none"> le bilan financier, le bilan fonctionnel, l'équilibre financier et son évolution l'analyse du compte de résultat : la capacité d'autofinancement. L'analyse de la structure et de l'équilibre financier ; Le tableau de financement ; Les principaux indicateurs ou ratios issus de l'analyse financière.

<p>7) La comptabilité institutionnelle (2) - le pilotage des opérations de fin d'année</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les enjeux des comptes de la Sécurité sociale ; • Analyser l'équilibre des opérations en Capital ; • Analyser les opérations d'inventaires ; • Interpréter le tableau de financement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les documents comptables des organismes de Sécurité sociale ; • La validation des comptes des organismes locaux ; • Les opérations d'inventaire : <ul style="list-style-type: none"> - rattachement des charges et produits à l'exercice en cours et les opérations de reprise de début d'année. - les amortissements et provisions. • Les opérations en capital : <ul style="list-style-type: none"> - les recettes et les dépenses, - le calcul des dotations d'équilibre, - le tableau de financement.
<p>8) La gestion de trésorerie dans les organismes locaux (*)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Décrire l'organisation et le fonctionnement des circuits financiers ; • Utiliser les méthodes pour évaluer l'efficacité de sa gestion de trésorerie ; • Cerner les enjeux des prévisions ; • Analyser les résultats. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les finalités de la gestion de trésorerie ; • Les missions de la branche recouvrement ; • L'organisation financière au sein du Régime général ; • Les prévisions ; • La gestion des flux ; • La relation bancaire.

(*) : **Modules du cycle 1 accessibles au public d'ordonnateurs dans une logique de parcours à la carte :**

- **module 1** : cadres et collaborateurs de service ordonnateur désireux de mieux connaître et s'appropriier la dimension comptable dans l'Institution et/ou de s'inscrire dans une démarche de lutte contre les fraudes et de gestion des risques ;
- **module 2** : cadres et collaborateurs de service ordonnateur participant aux actions de certification de comptes ;
- **module 3** : **Pré-requis obligatoire : savoir passer une écriture comptable et connaître les éléments constituant les documents officiels.**
Ce module devient obligatoire si l'agent ne peut pas justifier des pré-requis pour suivre les modules 5 et/ou 7 du cycle 1 (comptabilité institutionnelle)- voir annexe 5 (2*) et le nouveau module 6 – analyse financière.

CYCLE 2 - « LA REGLEMENTATION FINANCIERE DANS L'ORGANISME » (*)

Module 1	Objectifs	Contenu
1) La paie : le volet social et fiscal (*)	<ul style="list-style-type: none">• Identifier les principaux éléments constitutifs de la rémunération et leurs modes de calcul ;• Appliquer la convention collective et le droit du travail ;• Identifier et appliquer les cotisations, charges sociales et fiscales en vigueur ;• Constituer et comprendre un bulletin de paie ;• Comprendre le lien entre paie et certification des comptes.	<p>Sous l'angle social et fiscal, étude des points sur :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le contrat de travail (CDD, CDI ...) ;• La classification des emplois des organismes de Sécurité sociale ;• Le bulletin de salaire : sa composition ;• Les cotisations et charges salariales ;• Le contrôle de la paie et la certification des comptes.
2) La gestion des créances (*)	<ul style="list-style-type: none">• Identifier les aspects juridiques relatifs aux créances ;• Définir le rôle du Directeur et de l'Agent comptable dans le cadre de la gestion des créances ;• Déterminer les modalités pratiques de mise en œuvre d'une politique de recouvrement des créances.	<ul style="list-style-type: none">• Références juridiques et procédures opposables à l'Agent comptable ;• Les aspects juridiques et procédures ;• La mise en œuvre pratique d'une politique de recouvrement des créances ;• Le rôle du Directeur et de l'Agent comptable dans la gestion des créances.

(*) : Ces 2 modules sont accessibles au public d'ordonnateurs :

- **Module 1 : agents de service RH ;**
- **Module 2 : agents des services de recouvrement des créances (amicales ou contentieuses).**